

PRÉFECTURE MARITIME DE LA MANCHE ET
DE LA MER DU NORD

PRÉFECTURE DE LA RÉGION NORMANDIE
PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

N° 93/PREMAR MANCHE/AEM/NP

ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL

PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MARITIME DE LA FAÇADE MANCHE EST-MER DU NORD

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord,

Le préfet de la région Normandie,
préfet de la Seine-Maritime,

Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

-

Vu :

- le code de l'environnement, et notamment l'article L.219-6-1 ;
- le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles R.133-1 et suivants ;
- le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret n°2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- le décret n° 2011-637 du 9 juin 2011 modifié relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement du Conseil national de la mer et des littoraux ;
- l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 modifié relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade ;
- l'arrêté inter-préfectoral 92/PREMAR MANCHE/AEM/NP du 1^{er} octobre 2019 portant composition du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

ARRÊTENT

Article 1^{er}.

Sont désignés membres du conseil maritime de la façade Manche Est- mer du Nord les personnes suivantes :

1. Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

- Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, ou son représentant ;

- Le préfet de la région Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, ou son représentant ;
- Le préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant ;
- Le préfet de la Somme, ou son représentant ;
- Le préfet du Calvados, ou son représentant ;
- Le préfet de la Manche, ou son représentant ;
- Le directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord, ou son représentant ;
- Le président-directeur général de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, ou son représentant ;
- Le directeur de l'agence française pour la biodiversité, ou son représentant ;
- Le directeur général du conservatoire du littoral, ou son représentant ;
- Le directeur général du service hydrographique et océanographique de la marine ou son représentant ;
- Le directeur général de l'agence de l'eau Seine-Normandie, ou son représentant ;
- Le directeur général de l'agence de l'eau Artois-Picardie, ou son représentant ;
- Le commandant de la zone maritime Manche - mer du Nord, ou son représentant ;
- Le président du directoire du grand port maritime de Dunkerque, ou son représentant ;
- Le président du directoire du grand port maritime de Rouen, ou son représentant ;
- Le président du directoire du grand port maritime du Havre, ou son représentant.

2. Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Représentant le président du conseil régional des Hauts-de-France :
Titulaire : Madame Natacha BOUCHART
Suppléante : Madame Catherine FOURNIER
- Représentant le président du conseil régional de Normandie :
Titulaire : Monsieur Pierre VOGT
Suppléant : Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE
- Représentant le président du conseil départemental du Nord :
Titulaire : Madame Martine ARLABOSSE
Suppléant : Monsieur Paul CHRISTOPHE
- Représentant le président du conseil départemental du Pas-de-Calais :
Titulaire : Monsieur Claude ALLAN
Suppléante : Madame Mireille HINGREZ-CEREDA
- Représentant le président du conseil départemental de la Somme :
Titulaire : Madame Brigitte LHOMME
Suppléant : Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Représentant le président du conseil départemental de Seine-Maritime :
Titulaire : Monsieur Alain BAZILLE
Suppléante : Madame Cécile SINEAU-PATRY
- Représentant le président du conseil départemental du Calvados :
Titulaire : Monsieur Cédric NOUVELOT
Suppléant : Monsieur Michel FRICOUT

- Représentant le président du conseil départemental de la Manche :
Titulaire : Monsieur Jean LEPETIT
Suppléant : Monsieur Patrice PILLET
- Un représentant des maires désigné par l'association des maires de France :
Titulaire : en attente de désignation
Suppléant : en attente de désignation
- Un représentant des maires désigné par l'association nationale des élus du littoral :
Titulaire : en attente de désignation
Suppléante : Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK
- Un représentant des établissements publics de coopération intercommunale désigné par l'association des maires de France :
Titulaire : en attente de désignation
Suppléant : en attente de désignation
- Un représentant des établissements publics de coopération intercommunale désigné par l'association nationale des élus du littoral :
Titulaire : Monsieur Bertrand RINGOT
Suppléant : Monsieur Patrice VERGRIETE
- Un représentant des élus des bassins versants désigné par l'association nationale des élus de bassin :
Titulaire : Monsieur Bernard LENGLET
Suppléant : Monsieur Bernard ROBERT

3. Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :

- Représentant le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Hauts-de-France :
Titulaire : Monsieur Antony VIERA
Suppléant : Monsieur Olivier LEPRETRE
- Représentant le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie :
Titulaire : Monsieur Dimitri ROGOFF
Suppléante : Madame Alexia COURDANT
- Représentant le comité régional de la conchyliculture Normandie - mer du Nord :
Titulaire : Monsieur Loïc MAINE
Suppléant : Monsieur Manuel SAVARY
- Représentant l'association nationale des organisations de producteurs de la pêche maritime et des cultures marines :
Titulaire : Monsieur Thierry MISSONNIER
Suppléant : Monsieur Julien LAMOTHE
- Représentant la fédération des organisations de producteurs de la pêche artisanale :
Titulaire : Madame Dominique THOMAS
Suppléant : Monsieur Manuel EVRARD
- Représentant l'union des armateurs à la pêche de France :
Titulaire : Monsieur Marc GHIGLIA
Suppléante : Madame Delphine RONCIN

- Représentant d'armateurs de France :
Titulaire : Monsieur Gilles LANFRANCHI
Suppléant : Monsieur Erwan HENAFF
- Représentant le groupement des industries de construction et activités navales :
Titulaire : Madame Marie-Christine MECHET
Suppléante : Madame Elsa BAUMBERGER
- Représentant la fédération des industries nautiques :
Titulaire : Monsieur Alain LEBEL
Suppléante : Madame Maud DUGOURD
- Représentant l'autorité portuaire du port de Boulogne Calais :
Titulaire : Monsieur Franck DHERSIN
Suppléant : en attente de désignation
- Représentant le syndicat mixte ports de Normandie :
Titulaire : Monsieur Philippe DEISS
Suppléant : Monsieur Bertrand MARSSET
- Représentant la fédération française des ports de plaisance :
Titulaire : Monsieur Michel LOUISET
Suppléant : Monsieur François LAVALLEE
- Représentant la fédération française des pilotes maritimes :
Titulaire : Monsieur Laurent LETTY
Suppléant : Monsieur Julien LEMESRE
- Représentant l'union nationale des producteurs de granulats :
Titulaire : Madame Laëtitia PAPORE
Suppléant : Monsieur Amaël MACRON
- Représentant le syndicat des énergies renouvelables :
Titulaire : Madame Anne-Claire BOUX
Suppléant : Monsieur Brice COUSIN
- Représentant l'association France énergie éolienne :
Titulaire : Madame France KIRCHSTETTER
Suppléant : Monsieur Gilles L'HARIDON
- Représentant Réseau de Transport d'Électricité
Titulaire : Monsieur Régis BOIGEGRAIN
Suppléant : Monsieur Laurent CANTAT-LAMPIN
- Représentant les chambres de commerce et d'industrie : Titulaire : Monsieur Yves LEFEBVRE
Suppléant : Monsieur Jean-Philippe LEMESLE
- Représentant les chambres d'agriculture :
Titulaire : Madame Clotilde HAREAU
Suppléant : Monsieur Jean-François BOUILLON

4. Collège des représentants des salariés d'entreprises :

- Représentants la confédération française démocratique du travail :

Titulaires :

Monsieur Alexis MAHEUT
Monsieur Philippe SIMONA

Suppléantes :

*Madame Delphine DE FRANCO
Madame Cécile MAIRE*

- Représentants la confédération générale du travail :

Titulaires :

Monsieur Camille PUJOL
Monsieur Sébastien TERNISIEN

Suppléants :

*Monsieur Alain LABBE
Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE*

- Représentants force ouvrière :

Titulaires :

Monsieur Cédric MASSET
Monsieur Frédéric BUTEL

Suppléants :

*Monsieur Jacky GUILLOU
Monsieur Jean-Philippe COLLE*

- Représentants la confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres :

Titulaires :

Monsieur Régis CAVILLON
Monsieur Aymeric AVISSE

Suppléantes :

*Madame Cécile DUJARDIN CAPELLE
Madame Leila MESLI*

- Représentants la confédération française des travailleurs chrétiens :

Titulaires :

Monsieur Bruno DACHICOURT
Monsieur Olivier BECQUET

Suppléants :

*Monsieur William DEVISMES
Monsieur Mathieu DESCHARLES*

5. Collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :

- Représentant l'association Robin des bois :
Titulaire : Madame Charlotte NITHART
Suppléant : Monsieur Jacky BONNEMAINS
- Représentant l'association Groupe ornithologique normand :
Titulaire : Monsieur Gérard DEBOUT
Suppléant : Monsieur Jocelyn DESMARES
- Représentant l'association France nature environnement :
Titulaires :
Monsieur Michel MARIETTE
Monsieur Alain BEAUFILS
Suppléants :
Monsieur Thierry DEREUX
Monsieur Didier FERAY
- Représentant l'association Groupe d'étude des milieux estuariens et littoraux :
Titulaire : Madame Céline ROLET
Suppléante : Madame Mélanie ROCROY
- Représentant l'association Surfrider foundation Europe :
Titulaire : Monsieur Guillaume LANGLOIS
Suppléante : Madame Juliette DIXON
- Représentant la fondation WWF France – fonds mondial pour la nature :
Titulaire : Monsieur Ludovic FRÈRE ESCOFFIER
Suppléante : Madame Rita SAHYOUN
- Représentant l'union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement de Normandie :
Titulaire : Monsieur Charles BOULLAND
Suppléante : Madame Léa BRIEAU
- Représentant des centres permanents d'initiatives pour l'environnement désigné par leur union nationale :
Titulaire : Monsieur Philippe DEFURNES
Suppléant : Monsieur François JEANNEL
- Représentant la fédération française de voile :
Titulaire : Monsieur Benjamin THOMAS
Suppléant : Monsieur Francis LE GOFF
- Représentant l'union nationale des associations de navigateurs :
Titulaire : Monsieur Lucien POIROT
Suppléant : Monsieur Michel FOURMENTIN

- Représentant la fédération française d'études et de sports sous-marins :
Titulaire : Monsieur Dominic BENBASSA
Suppléant : Monsieur Mathieu LICHOSIEK
- Représentant la fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer :
Titulaire : Monsieur Dominique VIARD
Suppléant : Monsieur Jean LEPIGOUCHET
- Représentant la fédération nationale des chasseurs :
Titulaire : Monsieur Bernard FLORIN
Suppléant : Monsieur Dominique SALESSE
- Représentant l'association Société nationale de sauvetage en mer :
Titulaire : Monsieur Thierry NIOGRET
Suppléant : Monsieur Philippe VALETOUX

Article 2.

Les personnalités qualifiées appelées à siéger au conseil maritime de la façade sont les suivantes :

- Monsieur Jean-François RAPIN, président de l'Association nationale des élus du littoral ;
- Monsieur Jean-Luc LÉGER, président du Conseil économique, social et environnemental régional de Normandie ;
- Monsieur Jean-Yves CANNESSON, président de la commission aménagement du territoire, Conseil économique, social et environnemental régional des Hauts-de-France ;
- Madame Céline ZATYLNKY- GAUDIN, responsable de l'unité BOREA "Biologie des Organismes et Ecosystèmes Aquatiques", Université de Caen Normandie.

Article 3.

Les membres du conseil maritime de façade désignés siègent pour une durée de trois ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 4.

Toute nouvelle désignation ou modification fait l'objet d'un arrêté inter-préfectoral.

Les membres ainsi désignés siègent pour le temps restant à courir jusqu'au renouvellement complet du conseil.

Article 5.

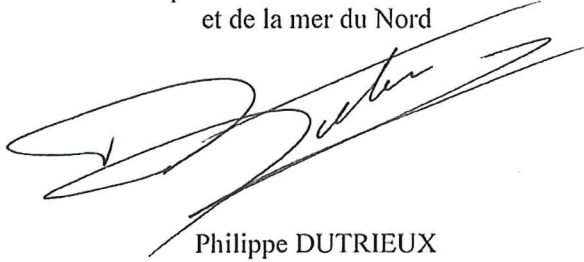
L'arrêté inter-préfectoral du 29 mars 2019 portant nouvelle désignation des membres du conseil maritime de la façade Manche Est-Mer du Nord est abrogé.

Article 6.

Le secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie, l'adjoint au préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord pour l'action de l'État en mer, le directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord.

A Cherbourg-en-Cotentin, le 1^{er} octobre 2019

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord



Philippe DUTRIEUX

A Rouen, le 1^{er} octobre 2019

Le préfet de la région Normandie



Pierre-André DURAND